

Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat
BP 53 - 24202 SARLAT Cedex
Tél. : 05 53 31 10 83 - Fax : 05 53 30 25 31
SIRET : 781 733 639 00012

CONVENTION DE PARTENARIAT

2026 : « 74^e FESTIVAL DES JEUX DU THEATRE DE SARLAT »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Raison sociale : Société

N° Siret :

Représentée par :

En qualité de :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

d'une part,

ET :

Raison sociale : FESTIVAL DES JEUX DU THEATRE DE SARLAT

N° Siret : 781 733 639 00012 Code APE : 9001 Z

Représenté par : Monsieur Roland MERTZ

En qualité de : Président du Festival

Adresse : Hôtel Plamon - Rue des Consuls - BP 53 24202 SARLAT Cedex

Téléphone : 05 53 31 10 83

Fax : 08 11 48 34 20

Site : www.festival-theatre-sarlat.com

d'autre part,

L'Entreprise a choisi de parrainer le « 74^e Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat » :

➤ par le versement d'une somme de €. (500 € minimum)

Fait en double exemplaire à Sarlat, le ...

Roland MERTZ,
Président du Festival,

L'Entreprise,
(Cachet - Signature)

Obligations du Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat :

Dès signature de la convention de partenariat par le représentant de la société , le Festival s'engage à assurer, en contrepartie, à l'Entreprise :

- Mention de l'Entreprise dans les opérations de promotion du Festival, communiqués et conférences de presse.
- Logo de l'Entreprise sur 20.000 avant-programmes diffusés dans toute la France.
- Logo + lien de l'Entreprise sur le site Internet du Festival.
- Logo de l'Entreprise sur 1.000 dossiers de presse.
- Logo de l'Entreprise sur 1.000 programmes vendus lors des représentations.
- Logo de l'Entreprise sur un panneau (1m x 1,60m) installé à l'entrée des lieux de représentations.
- Invitation aux conférences de presse.
- Invitation à une réception (soirée dîner-spectacle) réservée au « Club des Partenaires ».
- Mise à disposition de ____ places gratuites (en fonction de la dotation)
Exemple : 10 places gratuites pour 1.000 € de dotation
- Réduction de 10% pour le personnel de l'Entreprise (à afficher).
- Réduction d'impôt de 60% du versement, dans la limite de 20.000 € ou de 5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé (Le Festival délivrera un reçu fiscal).

Fait à Sarlat, le ...

Roland MERTZ,
Président du Festival,